

Réaliser une frise chronologique pour se repérer dans le temps.

Dates

- A. **15 août 1801** : Signature du Concordat entre la République française et le Saint-Siège réglant les relations entre la France et l'Église catholique.
- B. **8 avril 1802** : Articles organiques qui organisent l'exercice des cultes catholiques et protestants en France.
- C. **17 mars 1808** : Institution du consistoire central israélite de France pour administrer le culte israélite.
- D. **15 mars 1850** : La loi Falloux consacre la liberté de l'enseignement dans le primaire et le secondaire en suspendant le monopole de l'Université sur les écoles.
- E. **10 mai 1871** : Traité de Francfort qui met fin à la guerre franco-allemande de 1870-1871. L'Alsace-Moselle devient un territoire allemand.
- F. **15 mai 1891** : Encyclique (texte signé par le pape) *Rerum Novarum* du pape Léon XIII. Elle consacre la naissance de la doctrine sociale de l'Église catholique.
- G. **9 décembre 1905** : Loi de la séparation des Églises et de l'État. En abolissant le Concordat, cette loi codifie la laïcité.
- H. **1^{er} juin 1924** : Mise en place de la législation civile en Alsace Moselle. De nombreuses lois antérieures à 1871 restent en application alors qu'elles ont été modifiées en France.
- I. **1941** : L'Allemagne nazie abolit le régime concordataire de l'Alsace-Moselle.
- J. **11 octobre 1962** : Concile Vatican II. Ce concile symbolise l'ouverture au monde moderne et à la culture contemporaine de l'Église catholique.
- K. **20 décembre 2002** : Création du CFCM (Conseil Français du Culte Musulman) qui doit être l'interlocuteur du gouvernement pour tous les problèmes liés à l'exercice du culte musulman.
- L. **23 novembre 2010** : Création de la Conférence des responsables de culte en France (CRCF) qui regroupe les responsables du bouddhisme, des églises catholique, protestante et orthodoxe, de l'islam et du judaïsme.

1. Classez les événements en deux catégories : Histoire de France / Histoire de l'Alsace-Moselle
2. Placez les événements sur la frise chronologique.
3. Placez et coloriez les périodes suivantes :
 - a. Régime concordataire en France (en bleu)
 - b. Régime de séparation des Églises et de l'État (en jaune)
 - c. Régime concordataire en Alsace-Moselle (en bleu)
 - d. Abolition du régime concordataire en Alsace-Moselle (en rouge)

Frise chronologique (de 1800 à 2020) avec traits tous les 10 ans.

France	
Alsace-Moselle	